

Procès verbal

Le mardi 05 mai 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Nadine MONGE.

Secrétaire de la séance : Thierry BIZOUARD

Présents : Nadine MONGE, Stéphane ARCHINARD, Danièle LEBAILLIF, Thierry BIZOUARD, Jannette GARCIN, Christian LAMBERT, André POULET, Thomas ACHARD, Stéphanie DELVALLE, Marine HOTTE

Représentés : Vanessa FLAN représentée par Nadine MONGE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation des 2 derniers PV
- Vote du compte financier unique 2025; budget principal - Délibération
- Affectation des résultats 2025 ; budget principal - Délibération
- Vote du compte financier unique 2025; budget annexe - Délibération
- Affectation des résultats 2025 ; budget annexe - Délibération
- Décision modificative
- Validation devis Liotard - Délibération

Questions diverses :

- Contrat Dorothée AUNEAU
- Compteur éclairage public
- Intervention informaticien
- Projets mandat

Délibérations du conseil :

Délibération sur le compte unique financier - SAINTE-CROIX BUDGET PRINCIPAL 2025 (N° DE_013_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	237 925,62	0,00	30 736,62	0,00	268 662,24
Opérations exercice	142 133,93	154 058,70	42 835,29	11 828,10	184 969,22	165 886,80
Total	142 133,93	391 984,32	42 835,29	42 564,72	184 969,22	434 549,04
Résultat de clôture		249 850,39	270,57			249 579,82
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	11 601,00	0,00	11 601,00
Total cumulé	0,00	249 850,39	270,57	11 601,00	0,00	261 180,82
Résultat définitif		249 850,39		11 330,43		261 180,82

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINTE-CROIX BUDGET PRINCIPAL 2025 (N° DE_014_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	237 925,62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	11 924,77
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	249 850,39
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	249 850,39
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	249 850,39
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - SAINTE-CROIX BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2025 (N° DE_015_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux

dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	158 484,46	0,00	32 266,39	0,00	190 750,85
Opérations exercice	52 358,91	47 401,91	54 017,48	60 536,00	106 376,39	107 937,91
Total	52 358,91	205 886,37	54 017,48	92 802,39	106 376,39	298 688,76
Résultat de clôture		153 527,46		38 784,91		192 312,37
Restes à réaliser	0,00	0,00	4 122,00	0,00	4 122,00	0,00
Total cumulé	0,00	153 527,46	4 122,00	38 784,91	4 122,00	192 312,37
Résultat définitif		153 527,46		34 662,91		188 190,37

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINTE-CROIX BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2025 (N° DE_016_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	158 484,46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	10 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	4 957,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	153 527,46
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	153 527,46
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	153 527,46
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - SAINTE-CROIX BUDGET PRINCIPAL 2026 (N° DE_017_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement	0	-132
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	0	132
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	-132	0
28188 (040) - 0	Autres immo. corporelles	132	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

DESIGNATION REPRESENTANTS ASSEMBLEE SPECIALE SYNDICAT MIXTE AGEDI (N° DE_018_2026)

Le Conseil municipal de la commune de Sainte-Croix dûment convoqué, s'est réuni le 05 mai 2026 sous la présidence de MONGE Nadine, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Sainte-Croix au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Nadine MONGE, maire**
- 2. DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme Jeannette GARCIN, conseillère municipale**
- 3. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- 4. AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° DE_019_2026)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoyant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires pour les communes de 2 000 habitants ou moins.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite aux élections partielles, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Cette liste doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Ils doivent remplir les conditions décrites à l'article 1650 du Code

Général des Impôts à savoir : être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la communale, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a **voté 11 voix** « pour », et

DECIDE de dresser une liste de 24 noms comme défini dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts en pièce jointe,
AUTORISE Madame le Maire à signer la liste de proposition.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

Validation devis Liotard

En 2025 lorsque que nous avons reçu le devis de l'entreprise Liotard concernant des travaux, nous en avons validé une partie qui doivent être faits prochainement, c'est de l'entretien. Il restait la mise en place de deux débitmètres, sur l'antenne du Pont et du Bourg ; c'est de l'investissement, et cela pour un montant de 37 393.15€ HT.

Le devis datant d'un an nous allons demander si les prix sont toujours d'actualité. Stéphane s'en occupe, d'autres travaux devront être prévus. Il voit avec l'entreprise.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord sur le principe du devis pour une demande de subvention. La délibération sera prise quand nous aurons le devis mis à jour.

Contrat Dorothée AUNEAU.

Le contrat de Dorothée AUNEAU arrive à sa fin en Août. Nous sommes obligés de lui proposer soit un CDI, soit la titulariser. Nous allons lui proposer un CDI ce qui facilitera le licenciement si à un moment, l'école devait fermer.

Compteur éclairage public.

La prise qui est dans le tableau de l'éclairage public sur la place fonctionne sur le même principe que l'éclairage public, c'est-à-dire qu'à 23h00 elle ne fonctionne plus. Nous allons demander à un électricien d'intervenir afin que cette prise soit autonome.

Nous devons vérifier qu'il n'y ait pas une seconde prise.

Intervention informaticienne.

Nous avons fait intervenir un informaticien pour intervenir sur l'équipement informatique de la mairie de la mairie.

En octobre prochain nous allons devoir changer le matériel informatique (Window 10 ne sera plus sécurisé), Il est aussi envisagé d'installer une sauvegarde. (Voir avec la CCD ce qui est prévu pour éventuellement faire un achat groupé)

Panneaux impasse des ursulines.

Sur la demande des habitants de l'impasse des ursulines, nous allons poser un panneau voie sans issue, afin de limiter l'accès aux personnes qui vont se garer plus haut dans l'impasse.

Elections sénatoriales.

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

Les conseillers municipaux doivent se réunir le 05 juin 2026.

Il a été décidé de faire une réunion à 14 h le vendredi 5 juin et ceux qui ne pourront pas être présents feront un pouvoir.

Arrêté baignade.

Nous payons depuis de nombreuses années des analyses d'eaux de baignade dans la Drôme.

Depuis plus de cinq ans, nous ne réglons pas ces factures en disant que la commune n'a rien demandé et que cela lui est imposé.

Cette année, nous avons reçu l'arriéré des factures soit en gros 800€ que nous allons devoir régler.

Nous attendons que l'agence de l'eau nous refasse la facturation.

D'après les informations de la préfecture et de l'ARS, pour ne pas avoir à payer ces analyses, nous pouvons interdire la baignade, en évoquant les risques naturels (éboulement, ...) au moyen d'un arrêté, que nous devons afficher sur place.

Cela ne changera en rien le fait que les baigneurs auront toujours accès à la rivière, mais la commune n'aura plus aucune responsabilité

Contrat eau et climat.

Le contrat eau et climat a été signé la semaine passée.

Ce contrat va nous permettre de déposer notre demande de subvention pour la pose de débitmètres.

Elections SDED

Les élections du SDED ont eu lieu la semaine passée. Le quorum n'étant pas atteint, il faut recommencer.

Rapport SPANC

Les conseillers ont pu prendre connaissance du rapport du SPANC.

Commission de contrôle des listes électorales.

Nous proposons trois noms.

Conseillère municipale : DIETRICH Marine,

Délégué de l'administration : CLEMENT Simone,

Délégué du tribunal judiciaire : GRANGERON Guy ?

SDED Achat groupement d'électricité

Le SDED nous propose de participer à un groupement d'achat d'électricité.

Sachant que la commune est déjà adhérente à ACOPREV (centrale villageoise de la vallée de Quint), la proposition n'est pas retenue.

Nettoyage du village

Que faisons-nous cette année ?

Le temps est à la réflexion, de moins en moins de personnes motivées pour ce temps citoyen.

Projets mandat.

- Mise aux normes des poteaux incendie.
- Projet parc des enfants. Voir les contraintes, les obligations, les normes (pas forcément les mêmes pour les enfants de deux ans et ceux de 10 ou 12)

Fin de séance 22H15

Nadine MONGE
Président de séance

Thierry BIZOUARD
Secrétaire de séance